

<https://www.haute-garonne.fr/le-suivi-de-la-ressource-en-eau>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

# Le suivi de la ressource en eau

Rubric

Écologie

Tag 1

Eau

Tag 2

Étiage

Tag 3

Lieu

Publié le 6 novembre 2019

Reading time

Reading time : 8 minutes

Illustration Image



**En cours**

La Préfecture de la Haute-Garonne publie les **mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau** en Haute-Garonne à compter du samedi 30 août 2025 (document à lire ou télécharger ci-contre).

[Plus d'informations sur les communes concernées et le détail des restrictions](#)

## **Affiner la connaissance de la ressource en eau**

### **Un Réseau Complémentaire Départemental pour assurer au plus près un suivi de la ressource en eau en Haute-Garonne**

Depuis 2014, le Conseil départemental de la Haute-Garonne assure un suivi de la ressource en eau au travers d'un réseau d'**une cinquantaine de points de mesure de qualité situés sur des nappes, des sources, des cours d'eau ou des plans d'eau**. La gestion de ce réseau, intitulé Réseau Complémentaire Départemental (RCD), est réalisée en collaboration étroite avec le [Laboratoire Départemental eva \(eau-vétérinaire-air\)](#) qui assure les prélèvements et analyses.

Ce suivi de la qualité de l'eau est complémentaire au programme d'analyses assuré par l'[Agence de l'Eau Adour-Garonne](#) qui accompagne techniquement et financièrement le Conseil départemental sur cette action.



Le RCD a une finalité environnementale ; il est à différencier du suivi réglementaire réalisé sur l'eau destinée à la consommation humaine. Il permet d'affiner la connaissance de la qualité des cours d'eau, des plans d'eau

et des nappes souterraines. Ses objectifs sont multiples :

- Accompagner la réflexion stratégique du Conseil départemental, en intégrant ses nouveaux programmes d'intervention et notamment le [projet de territoire Garon'Amont](#),
- Compléter la connaissance là où les acteurs locaux ont constaté que la donnée était manquante,
- Cibler les actions à mener pour préserver ou atteindre le bon état des eaux,
- Évaluer l'impact et orienter les actions déjà engagées au Conseil départemental sur la qualité de l'eau,
- Mieux connaître l'incidence du changement climatique sur la qualité des cours d'eau et des plans d'eau.

Les données recueillies sont également mobilisées par l'[Agence de l'Eau Adour-Garonne](#) pour évaluer périodiquement l'état des cours d'eau et nappes conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le suivi de la qualité de l'eau mis en place par le Département a également pour vocation d'informer les acteurs de l'eau et de sensibiliser les hauts-garonnais à la qualité des milieux aquatiques au travers notamment :

De la production d'un rapport annuel présentant les principaux résultats du suivi (rapports annuels depuis 2015 voir ci-dessous) ;

De la mise en ligne des résultats bruts sur des sites internet dédiés :

- <https://adour-garonne.eaufrance.fr/> (résultats : rivières et plans d'eau)
- <https://ades.eaufrance.fr/> (résultats : nappes)

## **Bilan annuel du suivi de la qualité des milieux aquatiques en Haute-Garonne**

Chaque année, le Conseil départemental de Haute Garonne publie un **bilan de la qualité des milieux aquatiques**, synthétisant ses propres analyses et celles des autres acteurs parmi lesquels l'Agence de l'eau joue un rôle central.

Lors de la session du 25 décembre 2025, un nouveau format de rendu - plus épuré et sous forme de fiches synthétiques - a été présenté aux élus. Ce rapport annuel qui porte sur l'année 2023, est accompagné d'une note expliquant les enjeux des différents paramètres et les principes d'analyse associés.

A noter : ce bilan est établi avec un décalage temporel lié à la disponibilité des données sur les plateformes dédiées.

## **Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes de 2022**

Chaque année, le Conseil départemental, produit un rapport bilan de la qualité des milieux aquatiques en Haute-Garonne en cumulant ses propres analyses aux analyses réalisées par les autres acteurs desquels figure, au premier rang, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le rapport bilan portant sur l'année 2022 a été présenté aux élus du Conseil départemental lors de la session du 28 janvier 2025.

En bref, les principaux enseignements du suivi réalisé en 2022 sont les suivants :

- Seulement **31%** des 157 points de suivi des **cours d'eau** reflètent un état bon à très bon. Parmi les nombreux paramètres pris en comptes, ceux relatifs à la biologie (basés sur l'inventaire des insectes aquatiques et des algues) sont les plus déclassants. **L'état écologique entre 2021 et 2022 montre une certaine stabilité.**
- Sur les 50 points portant sur les **eaux souterraines** (nappes ou sources), 8 présentent un mauvais état chimique, la principale substance déclassante étant le paramètre nitrate. Cependant, **il est constaté une amélioration globale de l'état chimique des nappes par rapport à 2021.**
- Par ailleurs, une analyse a été réalisée sur les cours d'eau sur 10 ans de données [2013-2022]. Bien que le bilan de l'état physico-chimique montre une légère amélioration, le compartiment biologique, plus sensible aux différentes variations et notamment aux effets du changement climatique, s'est légèrement dégradé depuis 2018. **L'état écologique final présente donc une légère dégradation sur 10 ans.**

## Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes de 2015 à 2021

.pdf / 7.7 mo

Rapport de qualité en eau 2021

.pdf / 7.7 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 8.9 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes - année 2020

.pdf / 8.9 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 12.4 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau, des lacs et des nappes de la Haute-Garonne - année 2019

.pdf / 12.4 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 5.7 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes - année 2018

.pdf / 5.7 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 6.2 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes - année 2017

.pdf / 6.2 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 10.1 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes - année 2016

.pdf / 10.1 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 3.5 mo

Suivi de la qualité des cours d'eau et des nappes - année 2015

.pdf / 3.5 mo



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Un suivi quantitatif sous haute surveillance de juin à octobre

La Haute-Garonne se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau réalimentés par des retenues, souvent situées hors du territoire et partagées avec d'autres départements :

- **Les retenues EDF d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem** d'une capacité totale d'environ 81 Mm<sup>3</sup>, localisées en Ariège, totalisent un volume de 51 Mm<sup>3</sup> destinés à la réalimentation de la Garonne du 1er juillet au 31 octobre. Le lac d'Oô (situé en Haute-Garonne) d'une capacité de 15 Mm<sup>3</sup> permet la réalimentation de la Garonne. Son volume maximum dédié au soutien d'étiage est de 5Mm<sup>3</sup>,
- **La retenue de Montbel** (d'une capacité maximale de 60 Mm<sup>3</sup>) située entre l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne permet le soutien étiage et la compensation des prélèvements d'irrigation sur l'Hers Vif et l'Ariège ainsi que le remplissage de la retenue de la Ganguise,
- **Le barrage du Filheit** (situé en Ariège, d'une capacité maximale de 4,8 Mm<sup>3</sup>) assure la réalimentation de l'Arize,
- **La retenue de la Ganguise** (d'une capacité maximale de 44 Mm<sup>3</sup>), situé entre l'Aude et la Haute-Garonne permet le soutien des étiages et la compensation des prélèvements d'irrigation sur l'Hers Mort,
- **Les réserves de la Montagne Noire** (Cammazes, Galaube) d'une capacité maximale de 26,8 Mm<sup>3</sup> situées entre le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne, permettent la réalimentation du Sor ainsi que le remplissage de la Ganguise,
- **Les barrages de Balermé et Laragou** (situés en Haute-Garonne, d'une capacité maximale de 4 Mm<sup>3</sup> au total) assurent la réalimentation du Girou,
- **Le système Neste** totalisant un volume de 121 Mm<sup>3</sup> entre les Hautes-Pyrénées, le Gers et la Haute-Garonne, assure le soutien d'étiage des rivières de Gascogne,
- **Les barrages EDF du bassin du Tarn** totalisent un volume de 26 Mm<sup>3</sup> destiné au soutien d'étiage du Tarn.

## Le soutien d'étiage

De juin à octobre, les étiages limitent la disponibilité en eau et imposent des restrictions lors des années les plus sèches. Ainsi, au cours des dernières décennies, l'eau est devenue un enjeu majeur pour l'équilibre biologique de la Garonne et de ses affluents, pour la production d'eau potable et pour l'agriculture, principal préleveur à cette période.

Le soutien d'étiage, qui consiste à rajouter au débit de la rivière, un débit supplémentaire obtenu en déstockant l'eau d'une retenue, est alors une des réponses permettant de garantir à la fois des débits sanitaires minimum et la satisfaction des différents usages : alimentation en eau potable, tourisme, activités économiques dont l'agriculture.

Le Conseil départemental s'implique fortement dans le soutien d'étiage des cours d'eau en participant aux instances de concertation relatives à cette problématique et en finançant les lâchers d'eau organisés sur les principaux cours d'eau haut-garonnais. Avec le réchauffement climatique, les prévisions pour 2050 annoncent des débits réduits de 40 % voire 50 % pour les cours d'eau prenant leur source dans les Pyrénées.

# Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Nodes

[Eau potable : un schéma départemental](#)

.pdf / 18.5 mo

Schéma départemental d'alimentation en eau potable - Phase 1 - Année 2017

.pdf / 18.5 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 10.2 mo

Schéma départemental d'alimentation en eau potable - Phase 2 - Année 2018

.pdf / 10.2 mo

[Télécharger](#)